Documents à fournir permis L ou G avec activité — UE/AELE

Selon les nouvelles exigences du service de la population et des migrations du Canton du Valais



Seuls les dossiers complets seront acceptés



1er octroi:

- o Questionnaire bleu
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée (par l'employé et l'employeur)
- o Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Copie du contrat de travail signé par les 2 parties, avec mention du salaire et du temps de travail
 - ✓ **En cas de travail partiel :** preuve des moyens financiers : extrait de compte, attestation de prise en charge ou autre contrat de travail
- o **Pour le permis L :** copie du contrat de bail
- o **Pour le permis G** (*frontalier*): attestation de domicile délivrée par les autorités compétentes à l'étranger
- Attestation de la caisse maladie suisse
 - ✓ Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :
 - **Pour l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée »
 - ♣ Pour la France: remplir et signer le formulaire « choix du système d'assurance-maladie applicable » points 1 et 5, puis faire remplir et signer le point 6 à sa caisse d'assurance maladie étrangère (sans la signature de la CPAM le formulaire n'est pas valable et dès lors obligation de s'assurer en Suisse).
 - **Pour tous** : fournir une attestation **ou** la copie de la carte européenne d'assurance maladie.
- o Questionnaire d'annonce d'arrivée entièrement complété
- 2 photos

Renouvellement:

- o Original du permis
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée (par l'employé et l'employeur)
- o Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Copie du contrat de travail signé par les 2 parties, avec mention du salaire et du temps de travail
- o **Pour les permis L** : copie du contrat de bail
- Attestation de la caisse maladie suisse
 - ✓ Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :
 - **Pour l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée »
 - ♣ Pour la France : remplir et signer le formulaire « choix du système d'assurance-maladie applicable » points 1 et 5, puis faire remplir et signer le point 6 à sa caisse d'assurance maladie étrangère (sans la signature de la CPAM le formulaire n'est pas valable et dès lors obligation de s'assurer en Suisse).
 - **Pour tous** : fournir une attestation ou la copie de la carte européenne d'assurance maladie.
- o 1 photo

Nous vous rappelons que le dossier doit être impérativement déposé à notre bureau <u>avant</u> la prise d'emploi. Le non-respect de ce délai peut conduire à une amende!